

Rapport 2025 - Article 29 de la loi Energie Climat (LEC)

Contexte réglementaire

L'article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite « énergie climat » (« article 29 ») modifie les dispositions de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (« CMF ») relatives au rapport extra-financier.

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29, qui modifie l'article D. 533-16-1 du CMF, détaille les informations à publier dans ce rapport, concernant :

- La prise en compte dans la politique d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG ») ;
- Les moyens mis en place pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Le présent rapport concerne l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Table des matières

SECTION 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE D'EKKIO CAPITAL.....	2
SECTION 2 – RESSOURCES INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION	6
SECTION 3 – GOUVERNANCE ESG AU SEIN DE L'ENTITÉ	7
SECTION 4 – STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AVEC LES ÉMETTEURS/GESTIONNAIRES	8
SECTION 5 – TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	9
SECTION 6 – STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS	10
SECTION 7 – STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	11
SECTION 8 – DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....	12
SECTION 9 – LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DE LA SFDR.....	15

SECTION 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE D'EKKIO CAPITAL

1.1 Présentation d'Ekkio Capital et de sa démarche ESG

Ekkio Capital est une société de gestion indépendante qui investit depuis plus de 20 ans dans des PME européennes de croissance (de 10 à 100 millions d'euros de chiffre d'affaires), dans quatre univers : Tourisme & Loisirs, Santé & Beauté, Sécurisation & Contrôle, Eco-Responsabilité.

Ekkio Capital soutient des projets de transformation : internationalisation, investissements industriels, croissances externes et renforcement des organisations. Sa stratégie repose sur un accompagnement long terme et une mise au service de son expertise industrielle et opérationnelle afin de développer l'activité des PME accompagnées, de créer de la valeur et les positionner en acteurs référents sur leur secteur.

Au 31 décembre 2025, la société de gestion gère 8 FPCI et 1 SLP. Les encours sous gestion d'Ekkio Capital s'élèvent à 521 millions d'euros.

Conscient des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Ekkio Capital intègre ces dimensions dans de sa stratégie d'investissement et culture d'entreprise.

En tant qu'investisseur responsable, Ekkio Capital poursuit trois objectifs principaux :

- **Accompagner les entreprises en portefeuille** dans l'identification de leurs enjeux de durabilité et dans la définition de feuilles de route ambitieuses à court et long terme ;
- **Adopter une démarche exemplaire** en tant que société de gestion, en intégrant les principes ESG dans son propre fonctionnement ;
- **Engager et sensibiliser son écosystème**, incluant investisseurs, partenaires et participations.

Dans ce cadre, Ekkio Capital inscrit son action dans une contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, et plus spécifiquement aux enjeux n°3 (Bonne santé et bien-être), n°5 (Egalité entre les sexes), n°8 (Travail décent et croissance économique), n°12 (Consommation et production responsables) et n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

Les enjeux ESG sont intégrés à l'ensemble du cycle d'investissement, de la phase de pré-investissement jusqu'au suivi post-acquisition, ainsi que lors des processus de cession, au cas par cas.

Phase de pré-investissement

Le processus de sélection exclut les secteurs portant atteinte aux droits humains, générant des impacts environnementaux significatifs ou relevant d'industries controversées, notamment :

- Alcool
- Charbon
- Déforestation
- Pêche
- Production d'énergies fossiles
- Fourrure
- Jeux d'argent
- OGM
- Huile de palme
- Tabac
- Armement

De plus, les investissements sont réalisés exclusivement dans des entreprises basées en Europe, permettant ainsi de limiter les risques de corruption et de violation des droits humains.

En outre, une grille d'analyse ESG de pré-investissement couvrant les cinq thématiques ESG suivantes est utilisée : Gouvernance ; Chaîne d'approvisionnement ; Social ; Environnement ; Sociétal. Cette grille intègre l'évaluation des risques de durabilité ainsi que des principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts) et permet d'établir une première évaluation des risques ESG et de la performance ESG de l'entreprise cible. Elle est standardisée afin d'assurer une cohérence et une comparabilité des analyses quel que soit le secteur d'activité.

Pour chaque opération, une due diligence ESG est ensuite réalisée avec l'appui d'un prestataire externe, Reporting 21, afin d'identifier les principaux risques ESG et d'évaluer le niveau de maturité de la société cible. Ces analyses couvrent notamment l'évaluation des bonnes pratiques existantes et l'identification d'axes de progrès, qui serviront par la suite à la construction du plan d'action ESG de l'entreprise. Les risques de durabilité et les principales incidences négatives, sont ensuite intégrés au mémorandum d'investissement. Ils sont discutés en comité d'investissement sur la base des résultats de l'analyse préliminaire (grille d'investissement) et de la due diligence, et constituent un critère de décision d'investissement à part entière.

Par ailleurs, des engagements en matière de durabilité sont formalisés dans la documentation contractuelle. En effet, dans chaque pacte d'actionnaires, les sociétés en portefeuille s'engagent à :

- Réaliser leur bilan carbone
- Participer à l'exercice de reporting ESG annuel
- Participer à l'élaboration de leur plan d'action en matière de durabilité
- Mettre en œuvre des initiatives concrètes de responsabilité sociétale

Phase de détention

Dans les 12 mois suivant l'investissement, des actions ESG prioritaires sont définies pour chaque société en portefeuille, en tenant compte de leur modèle économique ainsi que de leurs principaux enjeux et risques ESG.

Chaque année, la société de gestion réalise une évaluation quantitative et qualitative de la performance ESG de ses participations. En collaboration avec Reporting 21, un questionnaire d'environ 200 indicateurs est envoyé à chaque entreprise, couvrant :

- Des indicateurs environnementaux (consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets, etc.)
- Des indicateurs sociaux (bien-être au travail, accidents, turnover, écarts de rémunération, etc.)
- Des indicateurs de gouvernance (parité dans les instances, organisation, etc.)
- Des indicateurs liés à la chaîne de valeur (fournisseurs, matières premières)

Ces données sont analysées afin d'évaluer les enjeux ESG et la performance annuelle des sociétés. À l'issue de cette collecte, une réunion de restitution annuelle (« COPIL ESG ») est organisée pour chaque participation, réunissant le management de la société, un représentant d'Ekkio Capital en charge du suivi de la participation, un représentant d'Ekkio Capital en charge des sujets ESG ainsi que l'équipe Reporting 21. Lors de ce comité, la performance ESG et les progrès réalisés vis-à-vis du plan d'action ESG sont présentés. À la suite de ce comité, les actions ESG prioritaires sont mises à jour afin d'intégrer de nouveaux engagements et axes d'amélioration.

Plusieurs thématiques d'impact spécifiques font l'objet d'un suivi lors de l'exercice de reporting annuel :

- **Impact climatique :**
Une analyse de l'empreinte carbone est réalisée au cours de la première année d'investissement (scopes 1, 2 et 3, le cas échéant)
- **Bien-être au travail :**
L'impact est évalué via le suivi des indicateurs de santé et sécurité (taux d'absentéisme, fréquence et gravité des accidents), ainsi que par le déploiement d'un baromètre social
- **Consommation et production responsables :**
L'analyse porte sur l'offre responsable des entreprises et sur l'amélioration continue de leurs processus de production
- **Égalité femmes-hommes :**
Le suivi repose sur des indicateurs spécifiques collectés annuellement (part de femmes dans la gouvernance, écart salarial, index égalité, politiques de diversité et inclusion, etc.). Ce sujet fait l'objet d'un suivi renforcé lorsqu'un risque est identifié.

Phase de cession

Lors des opérations de cession, les informations relatives à la performance ESG sont intégrées dans les documents de présentation, notamment au sein du mémorandum de sortie, afin d'informer les acquéreurs potentiels.

1.2 Informations à l'attention des souscripteurs et parties prenantes sur les critères ESG pris en compte dans la stratégie d'investissement

Ekkio Capital s'engage à assurer un haut niveau de transparence vis-à-vis de ses investisseurs et parties prenantes. À ce titre, la société met à disposition de tous sa politique ESG accessible sur le site internet¹. Par ailleurs, Ekkio Capital communique des informations ESG détaillées sur toutes les sociétés du portefeuille à ses investisseurs via des rapports ESG spécifiques à chaque fonds. Lors de l'assemblée annuelle des investisseurs, l'évaluation ESG de chaque société est exposée, mettant en exergue les principaux progrès et actions réalisés.

Par ailleurs, les souscripteurs des fonds Article 8 gérés par Ekkio Capital bénéficient également des informations présentées dans la documentation précontractuelle et dans le reporting périodique conformément à l'application de l'annexe 4 du règlement SFDR.

1.3 Liste des fonds classés article 8 en vertu du règlement UE 2019/2088

En 2023, Ekkio Capital a lancé son premier fonds classifié Article 8 selon la réglementation SFDR faisant la promotion de caractéristiques environnementales et sociales : Ekkio V.

Fin 2025, Ekkio Capital a renforcé sa démarche responsable en reclassifiant son fonds Ekkio IV, historiquement Article 6, Article 8 au titre du règlement SFDR.

Ainsi, au 31 décembre 2025, les produits catégorisés « Article 8 » au sens du Règlement Disclosure et assurant la promotion de caractéristiques environnementales et sociales spécifiques représentent environ 50% des encours sous gestion.

Produits financiers	Qualification SFDR	Encours au 31/12/2025
Ekkio III	Article 6	11%
Ekkio IV	Article 8	44%
Ekkio V	Article 8	6%
Autres fonds	Article 6	39%
Total		100%

¹ [Politique ESG](#)

1.4 Adhésion à des chartes et labels

Ekkio Capital, s'engage depuis 2013 à respecter les Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI).

Ekkio est également signataire de la charte France Invest Initiative depuis 2019.

En 2023, Ekkio a également rejoint L'Initiative Climat International (iCI) et est devenu signataire de la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur et de la Charte pour la parité de France Invest.

SECTION 2 – RESSOURCES INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

2.1 Ressources allouées à la prise en compte des critères ESG

Ressources internes

Si tous les membres d'Ekkio Capital sont investis dans la démarche ESG, une équipe dédiée a été créée afin de piloter et accompagner les sociétés du portefeuille. Elle est composée de deux associés et un chargé d'affaires.

Afin de renforcer l'engagement ESG des entreprises en portefeuille, un comité de pilotage ESG a été mis en place et se tient annuellement avec chaque société du portefeuille. Ce comité est composé de membres de l'équipe ESG d'Ekkio, des investisseurs en charge de la société en portefeuille et des dirigeants de la société concernée.

Prestataires externes

Depuis 2018, Ekkio Capital fait appel à un cabinet de conseil spécialisé en ESG, Reporting 21, afin de renforcer la robustesse et la fiabilité de ses données extra-financières. Ce partenariat permet notamment d'assurer la collecte annuelle de données extra-financières et l'évaluation de la performance ESG des sociétés en portefeuille, au sein desquelles Ekkio Capital est représenté dans les instances de gouvernance. Des échanges annuels sont organisés entre les référents ESG internes et Reporting 21 afin d'assurer un suivi continu des enjeux ESG, incluant les campagnes de reporting et les évolutions réglementaires en matière de durabilité.

Gestion des données et outils dédiés

Les données ESG sont collectées directement auprès des sociétés en portefeuille ainsi qu'auprès des équipes de gestion concernées, via la plateforme Reporting 21. Un premier contrôle qualité des données collectées est réalisé par Reporting 21 puis un dialogue individualisé est engagé avec les référents ESG de chaque participation. Ce dernier permet de procéder à une seconde vérification et de recueillir des éléments qualitatifs additionnels et d'évaluer au mieux la maturité ESG des sociétés.

2.2 Renforcement des capacités internes en lien avec l'ESG

Dans le cadre du développement des compétences internes en matière de durabilité, Ekkio Capital met en place des sessions de formation visant à renforcer l'intégration systématique des critères ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement. Ces formations ont également pour objectif de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques ESG au sein des entreprises accompagnées. Sur l'exercice 2025, aucune formation spécifique n'a été déployée. Ekkio Capital prévoit toutefois de renforcer ce dispositif à partir de 2026, afin d'accompagner la montée en compétences des équipes sur les enjeux de durabilité.

SECTION 3 – GOUVERNANCE ESG AU SEIN DE L'ENTITÉ

3.1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière de prises de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement

La gouvernance ESG d'Ekkio Capital repose sur une organisation structurée et un pilotage actif impliquant à la fois les instances décisionnelles, l'équipe ESG dédiée et l'ensemble des équipes d'investissement. Cette organisation vise à garantir l'intégration systématique des enjeux de durabilité dans les processus d'analyse, de décision et de suivi des investissements.

Rôle du Comité d'investissement

Le Comité d'investissement constitue l'organe décisionnel central en matière d'investissement et de désinvestissement. Il est composé des gérants d'Ekkio Capital, et peut être complété, selon les besoins, par l'ensemble des équipes.

Dans le cadre de ses décisions, le Comité d'investissement s'appuie sur une analyse globale des opportunités incluant les dimensions ESG. Les éléments pris en compte portent notamment sur :

- l'alignement avec la politique d'investissement responsable d'Ekkio Capital ;
- l'exposition aux principaux risques ESG ;
- le niveau de maturité de la société cible en matière de durabilité ;
- la capacité à mettre en œuvre des actions d'amélioration

Les critères ESG sont ainsi pleinement intégrés au processus décisionnel et contribuent à l'évaluation globale des opportunités d'investissement.

Gouvernance et accompagnement des sociétés en portefeuille

En tant qu'actionnaire majoritaire, Ekkio Capital joue un rôle actif au sein des instances de gouvernance de ses participations, ce qui lui permet de promouvoir et d'accompagner l'intégration des enjeux ESG de manière opérationnelle.

L'approche d'Ekkio Capital consiste à structurer progressivement la démarche ESG de chaque entreprise, en tenant compte de ses spécificités sectorielles et organisationnelles. Dans ce cadre, des engagements ESG sont systématiquement intégrés dans les pactes d'actionnaires (cf. section 1.1). Ces dispositions contractuelles constituent un socle structurant pour formaliser la démarche ESG des participations et instaurer un dialogue régulier entre actionnaires et équipes dirigeantes sur les priorités en matière de durabilité.

Animation et suivi opérationnel

Au-delà du cadre contractuel, Ekkio Capital veille à structurer la gouvernance ESG au niveau des participations en s'appuyant sur la désignation de référents ESG au sein de chaque société. Ces interlocuteurs dédiés assurent le lien avec les équipes d'Ekkio Capital et le cabinet externe spécialisé, et participent activement aux échanges portant sur les campagnes de reporting ESG et le suivi des actions ESG prioritaires. Ce dispositif permet de renforcer la sensibilisation des équipes dirigeantes aux enjeux de durabilité, d'évaluer le niveau de maturité ESG des participations et d'identifier des axes d'amélioration adaptés à chaque situation.

3.2. Prise en compte de critères ESG dans la rémunération et la performance d'Ekkio Capital

La rémunération de tous les membres de l'équipe de direction comprend une composante fixe et une composante variable. Différents critères déterminent l'allocation de la rémunération variable, dont des critères ESG.

3.3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

La mise en œuvre des engagements ESG de la société de gestion et leur bonne application dans les processus d'investissement sont supervisées par le Président ainsi que les Associés.

SECTION 4 – STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AVEC LES ÉMETTEURS/GESTIONNAIRES

4.1. Stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement d'Ekkio Capital s'applique à l'ensemble des sociétés en portefeuille et repose concrètement sur un accompagnement actif et structuré des sociétés en portefeuille. Cette stratégie se traduit par :

- l'intégration d'engagements ESG dans les pactes d'actionnaires (bilan carbone, reporting, plan d'action) ;
- la définition d'actions ESG prioritaires dans les 12 mois suivant l'investissement ;
- un suivi annuel via les comités de pilotage ESG ;
- un accompagnement opérationnel continu.

4.2. Politique de vote

Ekkio Capital s'est engagée à exercer ses droits de vote pour toutes les sociétés détenues en portefeuille. La société publie des informations détaillées sur les votes effectués au sein du rapport annuel de vote et d'engagement actionnarial² publié sur son site internet.

4.3. Liste des exclusions sectorielles

Ekkio Capital applique une politique d'exclusion stricte en s'interdisant d'investir dans des sociétés opérant dans les secteurs suivants :

- Alcool
- Charbon
- Déforestation
- Pêche
- Production de combustibles fossiles
- Fourrure
- Jeux d'argent
- OGM
- Huile de palme
- Tabac
- Armement

SECTION 5 – TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

5.1 Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique de la Taxonomie européenne

À ce jour, Ekkio Capital n'a pas mis en place de process permettant de calculer de manière exhaustive et fiable :

- la part d'éligibilité des activités de ses sociétés en portefeuille à la Taxonomie européenne ;
- la part d'alignement au regard des critères techniques définis par la réglementation.

En conséquence, la part des encours investis dans des activités considérées comme durables au sens de la Taxonomie européenne n'est pas disponible pour l'exercice 2025. Toutefois, la société envisage de calculer la part d'éligibilité à la Taxonomie de ses investissements dans les fonds Article 8 à compter de l'année prochaine.

5.2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

² [Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial](#)

En adéquation avec sa politique d'exclusion, aucune société en portefeuille d'Ekkio Capital n'est active dans la production de combustibles fossiles. Plus largement, aucune des sociétés en portefeuille n'exerce d'activité dans le secteur des combustibles fossiles au 31 décembre 2025. Cette information fait l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting ESG annuel, notamment via l'indicateur PAI 1.4 de la SFDR relatif à l'exposition aux entreprises actives dans ce secteur, lequel s'établit à 0% pour l'exercice 2025.

SECTION 6 – STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Si Ekkio Capital n'a pas formalisé, à date, de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, les enjeux climatiques constituent un axe de la stratégie ESG d'Ekkio Capital, déclinés à la fois au niveau des investissements et de la société de gestion. Dans ce cadre, la société de gestion a rejoint en 2023 l'International Climate Initiative (ICI), marquant son engagement à contribuer à la trajectoire visant à contenir l'élévation de la température globale en deçà de 2°C.

Au niveau des investissements

Ekkio Capital intègre les enjeux climatiques dès la phase de pré-investissement avec l'analyse de risques et opportunités liés au changement climatique réalisée dans le cadre des due diligences ESG.

En phase de détention, Ekkio Capital s'attache à mesurer et piloter l'empreinte carbone de ses participations. Ainsi, pour chaque société en portefeuille n'ayant pas encore réalisé cet exercice, un bilan carbone couvrant les trois scopes (1, 2 et 3) est effectué au cours de la première année suivant l'investissement. Pour les participations des fonds Ekkio Capital IV et Ekkio Capital V, l'empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) est calculée a minima tous les 3 ans. De plus, chaque société en portefeuille fournit annuellement les informations nécessaires au calcul des émissions liées aux scopes 1 et 2, qui est réalisé par un prestataire externe dans le cadre du reporting ESG annuel. Enfin, un plan de décarbonation va être mis en place sur les fonds Ekkio Capital IV et Ekkio Capital V, pour les plus gros émetteurs du portefeuille, avec pour objectif de tendre vers les objectifs environnementaux de l'accord de Paris à horizon 2030.

Au niveau de la société de gestion

En parallèle des actions menées auprès de ses participations, Ekkio Capital veille à suivre et réduire sa propre empreinte carbone. À ce titre, la société de gestion réalise un bilan carbone sur les trois scopes au moins tous les trois ans et met en œuvre des mesures concrètes visant à limiter ses émissions, notamment en favorisant les déplacements ferroviaires en substitution des déplacements aériens, lorsque cela est possible.

SECTION 7 – STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

7.1 Mesure du respect des objectifs figurant dans la convention sur la biodiversité biologique adoptée le 5 juin 1992

La Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée en 1992, constitue un référentiel international majeur visant à protéger la biodiversité et à en assurer une gestion durable. Elle s'articule autour de trois principes clés :

- la préservation de la diversité biologique ;
- l'exploitation durable de ses composantes ;
- ainsi que le partage équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

Ekkio Capital reconnaît l'importance croissante des enjeux liés à la biodiversité dans le contexte de transition écologique. À ce stade, la société de gestion n'a pas formalisé de stratégie spécifique d'alignement avec la CDB ni avec les objectifs issus de l'accord de Kunming-Montréal (COP15, décembre 2022). Toutefois, ces enjeux sont intégrés dans son approche environnementale, notamment à travers les différentes phases du cycle d'investissement.

7.2. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Les incidences potentielles des sociétés en portefeuille sur la biodiversité font l'objet d'un suivi dans le cadre du reporting ESG annuel. L'analyse porte en particulier sur :

- l'implantation des sites opérationnels en zones sensibles ou à proximité d'espaces à forte valeur écologique, ainsi que les risques associés ;
- la production et la gestion de déchets dangereux ;
- les rejets de substances polluantes dans les milieux aquatiques.

Ce suivi permet d'identifier les principales sources de pression sur la biodiversité et d'alimenter les plans d'actions ESG des participations.

7.3. Appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

À ce jour, Ekkio Capital ne dispose pas d'un indicateur unique, standardisé et applicable à l'ensemble de ses participations permettant de mesurer de manière agrégée l'empreinte biodiversité.

Néanmoins, un ensemble d'indicateurs indirects est suivi au niveau des sociétés en portefeuille dans le cadre du reporting ESG annuel. Ces indicateurs permettent d'apprécier les pressions exercées sur les écosystèmes, notamment la consommation d'eau et la gestion

des rejets dans l'eau et les sols ; la production de déchets et leur valorisation ; le recours à des matières premières recyclées ou certifiées (par exemple FSC ou issues de l'agriculture biologique) ou encore la part d'énergie renouvelable utilisée.

Ces éléments contribuent à une évaluation progressive de la performance environnementale des participations sur les enjeux liés à la biodiversité.

SECTION 8 – DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

8.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Le dispositif de gestion des risques ESG d'Ekkio Capital s'inscrit dans une approche intégrée couvrant l'ensemble du cycle d'investissement. Il repose sur trois étapes clés : l'identification, l'évaluation et le suivi des risques de durabilité.

En phase de pré-investissement, une première identification des enjeux ESG est réalisée par les équipes d'investissement au travers d'une analyse préliminaire. Cette revue vise à apprécier les risques et opportunités propres à l'entreprise cible, en fonction de son secteur d'activité, de son positionnement et de son niveau de maturité en matière de durabilité.

Dans un second temps, ces éléments font l'objet d'une évaluation approfondie via la réalisation de due diligences ESG, conduites avec l'appui d'un prestataire externe spécialisé. Ces analyses permettent d'identifier de manière détaillée les principaux risques de durabilité, tels que les risques réglementaires, les insuffisances structurelles ou d'éventuelles controverses. Lorsque des risques significatifs sont identifiés, des analyses complémentaires peuvent être engagées. Les conclusions de ces travaux sont intégrées à la documentation d'investissement et présentées au Comité d'investissement, où elles constituent un élément clé du processus de décision.

Après l'acquisition, les participations font l'objet d'un suivi régulier et structuré des enjeux ESG. Ce suivi repose en particulier sur un reporting annuel permettant de collecter des données quantitatives et qualitatives sur la performance ESG des sociétés en portefeuille. Ces informations sont analysées afin de suivre l'évolution des risques, d'identifier de nouveaux points d'attention et de mesurer les éventuelles incidences négatives.

Ce dispositif est complété par la tenue de comités ESG annuels, réunissant les équipes d'Ekkio Capital, les dirigeants des participations et le cabinet de conseil externe. Ces échanges permettent d'évaluer les progrès réalisés, d'actualiser les plans d'action ESG et d'identifier des leviers d'amélioration continue

8.2. Description des principaux risques en matière ESG

Un risque de durabilité se définit comme un événement ou une situation de nature environnementale, sociale ou de gouvernance susceptible d'avoir un impact défavorable significatif, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

Risques environnementaux

Les risques environnementaux recouvrent l'ensemble des facteurs liés à l'environnement pouvant affecter la performance ou la pérennité des entreprises en portefeuille. Ils incluent notamment les effets du changement climatique, la dégradation des ressources naturelles, les différentes formes de pollution ainsi que l'érosion de la biodiversité.

Deux grandes catégories de risques sont distinguées :

- Les risques physiques, résultant des impacts directs du changement climatique. Ceux-ci peuvent être liés à des événements extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses) ou à des évolutions progressives (hausse des températures, raréfaction des ressources). Ces phénomènes sont susceptibles d'entraîner des perturbations opérationnelles, des dommages sur les actifs ou une augmentation des coûts d'exploitation.
- Les risques de transition, associés aux transformations réglementaires, économiques et sociétales liées au passage vers une économie bas carbone. Pour les entreprises, ces évolutions peuvent se traduire par des coûts de mise en conformité, une perte de compétitivité ou une dépréciation de certains actifs.

Chez Ekkio Capital, ces risques font l'objet d'un suivi structuré reposant notamment sur :

- la mesure des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3 lorsque les données sont disponibles) ;
- l'analyse de l'exposition des activités aux enjeux climatiques ;
- l'intégration de mesures environnementales (réduction des émissions, gestion des ressources, maîtrise des déchets, etc.) dans les plans d'action ESG ;

Risques sociaux

Les risques sociaux concernent les impacts potentiels liés aux pratiques sociales des entreprises, notamment en matière de respect des droits humains, de conditions de travail et de relations avec les parties prenantes.

Ils couvrent en particulier les enjeux de santé et sécurité, de bien-être au travail, de diversité et d'inclusion, ainsi que la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement. Une mauvaise maîtrise de ces enjeux peut entraîner des impacts opérationnels (turnover, baisse de productivité) ainsi que des risques réputationnels.

Ekkio Capital assure le suivi de ces risques à travers plusieurs indicateurs, notamment :

- l'analyse des accidents du travail et des indicateurs de fréquence et de gravité
- l'évaluation des dispositifs de dialogue social et de partage de la valeur ;
- l'existence de politiques relatives à la diversité, à l'égalité et à la non-discrimination ;
- la prise en compte des enjeux sociaux au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Risques de gouvernance

Les risques de gouvernance regroupent les risques susceptibles de résulter de pratiques managériales ou organisationnelles inadaptées, pouvant affecter la stabilité et la performance des entreprises en portefeuille.

Ils peuvent notamment résulter d'un manque de transparence dans les processus décisionnels, d'un défaut de supervision ou de contrôles internes insuffisants. Ils incluent également les risques liés à une gestion inadéquate des enjeux ESG ou au non-respect des standards en matière de gouvernance (éthique, conformité, lutte contre la corruption).

Ces insuffisances peuvent avoir des impacts significatifs sur la réputation, la performance financière et la capacité opérationnelle des entreprises concernées.

Au sein d'Ekkio Capital, l'évaluation de ces risques s'appuie notamment sur :

- l'analyse de la composition et du fonctionnement des instances de gouvernance (indépendance, diversité) ;
- la présence de dispositifs structurés en matière d'éthique, de conformité et de lutte contre la corruption ;
- l'existence de mécanismes d'alerte interne (whistleblowing) ;
- le niveau d'intégration des enjeux ESG dans les processus décisionnels.

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'une collecte annuelle dans le cadre du reporting ESG des sociétés en portefeuille, permettant à Ekkio Capital d'assurer un suivi régulier des risques de durabilité et d'en apprécier l'évolution dans le temps.

8.3. Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte

Afin de limiter son exposition aux risques de durabilité, Ekkio Capital s'appuie sur une intégration systématique des critères ESG tout au long du cycle d'investissement (cf. section 1), ainsi que sur un ensemble de leviers opérationnels structurants :

- la mise en œuvre d'une politique d'exclusion sectorielle visant à écarter les activités présentant des risques ESG élevés ;
- la réalisation d'analyses de controverses ESG, menées de manière continue tant sur les opportunités d'investissement que sur les sociétés en portefeuille ;
- l'identification et l'évaluation systématique des enjeux et risques ESG en amont de chaque investissement par les équipes d'investissement ;

- la prise en compte de ces éléments dans le processus décisionnel, notamment lors des comités d'investissement ;
- l'intégration d'engagements ESG dans la documentation contractuelle, notamment au travers des pactes d'actionnaires ;
- la mise en place d'un reporting ESG annuel permettant de suivre l'évolution des risques et de mettre à jour leur évaluation pour chaque participation ;
- un dialogue régulier avec les sociétés en portefeuille, visant à renforcer la sensibilisation aux enjeux de durabilité et à définir des plans d'actions adaptés.

8.4. Indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le questionnaire ESG est revu annuellement suivant les recommandations de France Invest.

8.5. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG

A date, Ekkio Capital n'a pas mis en place une estimation chiffrée du changement de valorisation des actifs découlant des risques ESG.

SECTION 9 – LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DE LA SFDR

Cf section 1 sous-section 1.3